

Calcul de l'index d'égalité professionnelle femmes-hommes 2024

Calculs automatiques, ne pas modifier.

	indicateur calculable (1=oui, 0=non)	valeur de l'indicateur	points obtenus	nombre de points maximum de l'indicateur	nombre de points maximum des indicateurs calculables
1- écart de remuneration (en %)	0	INCALCULABLE		40	0
2- écarts d'augmentations individuelles (en points de %)	0	INCALCULABLE		20	0
3- écarts de promotions (en points de %)	0	INCALCULABLE		15	0
4- pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	0	INCALCULABLE		15	0
5- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	4	10	10	10
Total des indicateurs calculables			10		10
INDEX (sur 100 points)			INCALCULABLE		100

L'index est incalculable car le nombre de points maximum des indicateurs calculables est inférieur à 75.

Raisons pour lesquelles les indicateurs sont non calculables :

- l'effectif des groupes valides est inférieur à 40% de l'effectif total
- l'entreprise ne comporte pas au moins 5 hommes et 5 femmes
- absence d'augmentation dans l'année suivant le retour de congé maternité

Seul l'indicateur relatif au nombre de salariées du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations concernant 4 hommes nous attribue 10 points sur un total de 100. Or, pour être calculé, le nombre de points des indicateurs calculables doit être au moins égal à 75.

Au regard de ces résultats, la législation ne nous impose pas de prévoir des mesures de correctio

